



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 19 avril 2018

**DELIBERATION N° 57/04/2018 : CREATION D'UNE COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER -
DESIGNATION DES MEMBRES**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 19 avril à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 avril 2018.

Présents Titulaires : 34

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Pierre-Antoine LEVI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Françoise PIZZINI, Bernadette SERIEYS, Thierry VIALLO, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 12

Mesdames, Messieurs, Maxime BERAUDO à Marie-Claude BERLY, Marc BOURDONCLE à Bernard PAILLARES, Jean-Luc BUDOIA à Christian PEREZ, Didier CLAMENS à Alain ABADIE, Alain CRIVELLA à Pierre-Antoine LEVI, Benoit IBRES à Françoise PIZZINI, Francis LABRUYERE à Claude VIGOUROUX, Sophie LARAN à Brigitte BAREGES, Christine MOLLIN à Jean-Louis IBRES, Rodolphe PORTOLES à Daniel DONADIO, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Monique VALAT à Annie GUILLOT.

Absents Excusés : 2

Mesdames, Messieurs, Pauline MUGNIER, Gaël TABARLY.

Secrétaire de Séance : Monsieur Claude VIGOUROUX

Monsieur Pierre-Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

L'article R.2222-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) (dont les dispositions sont d'origine ancienne puisqu'elles résultent d'un décret-loi du 30 octobre 1935), en complément des missions de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), prévoit que la collectivité est tenue de constituer une Commission de Contrôle Financier (CCF), chargée d'examiner les comptes détaillés de toute entreprise liée au GMCA par une convention financière comportant des règlements de compte périodique (article R.2222-1 du CGCT).

Cela concerne de fait l'ensemble des services publics locaux exploités dans le cadre d'une convention de gestion déléguée (DSP).

Cette commission technique est chargée d'un contrôle sur place et sur pièces, portant sur les comptes détaillés des opérations menées par les entreprises précitées.

La composition de la Commission de Contrôle Financier est fixée librement par délibération du Conseil Communautaire.

Aussi, pour faciliter l'organisation de cette commission, il est proposé que cette CCF fonctionne de pair avec la CCSPL, étant donné que cette dernière examine déjà les aspects financiers des DSP, qu'elle soit composée des membres de la CCSPL sous la présidence de Madame la Présidente.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 11 avril 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- créer une commission de contrôle financier au Grand Montauban Communauté d'Agglomération,
- dire que cette commission sera composée des membres de la CCSPL, à savoir :

Présidente : Brigitte BAREGES

MONTAUBAN	Pierre-Antoine LEVI Marie-Claude BERLY Jean-Martial DEJEAN Gaël TABARLY
ALBEFEUILLE LAGARDE	Marc BOURDONCLE
BRESSOLS	Jean-Louis IBRES
CORBARIEU	Pierre BONNEFOUS
LAMOTHE CAPDEVILLE	Alain GABACH
MONTBETON	Michel WEILL
SAINT NAUPHARY	Bernard PAILLARES
VILLEMADE	Francis LABRUYERE
REYNIES	Claude VIGOUROUX
LACOURT SAINT PIERRE	Françoise PIZZINI
ASSOCIATIONS LOCALES	UFC Que Choisir Association AFOC

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- de créer une commission de contrôle financier au Grand Montauban Communauté d'Agglomération,
- de dire que cette commission sera composée des membres de la CCSPL, à savoir :

Présidente : Brigitte BAREGES

MONTAUBAN	Pierre-Antoine LEVI Marie-Claude BERLY Jean-Martial DEJEAN Gaël TABARLY
ALBEFEUILLE LAGARDE	Marc BOURDONCLE
BRESSOLS	Jean-Louis IBRES
CORBARIEU	Pierre BONNEFOUS
LAMOTHE CAPDEVILLE	Alain GABACH
MONTBETON	Michel WEILL
SAINT NAUPHARY	Bernard PAILLARES
VILLEMADE	Francis LABRUYERE
REYNIES	Claude VIGOUROUX
LACOURT SAINT PIERRE	Françoise PIZZINI
ASSOCIATIONS LOCALES	UFC Que Choisir Association AFOC

ADOPTÉE PAR 45 VOIX POUR ET ABSTENTION : 1.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

20 AVR. 2018

De sa publication le :

20 AVR. 2018

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 20 avril 2018

La Présidente,
Brigitte BAREGES

